ARRÊTE n° 2026-arr-37-dir
portant modification de la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de la ComUE Lyon Saint-Étienne

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84 – 16 du 14 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment l'article 7 ;

Vu le décret N° 86 – 83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État, notamment l'article 1 – 2 ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024, modifié, portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne et, notamment, les articles 33 et 34 desdits statuts ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu l'arrêté n° 2025-arr-17-dir daté du 23 avril 2025 portant modification de la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu le procès-verbal proclamant les résultats du scrutin du jeudi 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations des membres communiquées par les organisations syndicales concernées,

Arrête

Article 1 : La commission consultative paritaire des agents contractuels de la ComUE Lyon Saint-Étienne, renouvelée lors du scrutin qui s'est déroulé le 8 décembre 2022, est composée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Nathalie DOMPNIER, *Présidente de la ComUE*	Madame Anne-Cécile PIDAL, *Directrice générale des services de la ComUE*
Monsieur Franck ALVAREZ, *Responsable des ressources humaines de la ComUE*	Madame Angélique MOURIN, *Adjointe au responsable des ressources humaines de la ComUE*
Madame Laurence TARDY, *Directrice générale des services adjointe en charge des ressources*	Madame Séverine DALYNJAK, *Responsable du service attractivité et promotion internationale de la ComUE*

Représentants des personnels contractuels

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Christèle IZOARD-MARTIN, *SNPTES*	Monsieur Xavier BACHER, *SNPTES*
Madame Corinne SAINTE COLOMBE, *SNPTES*	Monsieur Florent VAUTARD, *SNPTES*
Madame Alina SOROKINA, *SNPTES*	Monsieur Alexandre CHEVALIER, *SNPTES*

Article 2 : L'arrêté n° 2025-arr-17 susvisé est abrogé.

Article 3 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Signé électroniquement par
Nathalie DOMPNIER
Presidente ComUE Lyon Saint-Etienne



Le 1 novembre 2026